



Tableau récapitulatif Activités admissibles

Période de référence
1^{er} avril 2025 - 31 mars 2027

COURS DE FORMATION

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
Formation donnée à l'Ordre ou à l'externe, en salle ou en ligne, incluant classes virtuelles, webinaires, cours en ligne ouverts à tous (MOOC) et formations asynchrones.	Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non	Attestation de participation, plan de cours, facture, attestation de réussite, etc.

CONFÉRENCE, CONGRÈS, COLLOQUE ET SÉMINAIRE

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
Événement donné à l'Ordre ou à l'externe, en salle ou en ligne. ! Les temps de pause, de repas, de réseautage et les parties sans lien avec le développement de vos compétences ou en rapport avec votre activité professionnelle ne sont pas comptées comme formation effective et sont à déduire du temps total.	Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non	Attestation de participation, documentation de l'événement, facture, cocarde, etc.

COURS UNIVERSITAIRE

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
Cours donné par un établissement universitaire, terminé et réussi. Les cours en ligne, hybrides et comodatés sont admissibles. Le nombre d'heures se calcule selon le nombre de crédits qu'ils représentent. 3 crédits équivalent à 45 heures de formation continue.	Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non	Plan de cours, relevés de notes.

PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'ACTIVITÉ DE FORMATION

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Présentation, en salle ou en ligne, d'une activité dans le cadre d'une formation à l'interne en entreprise, d'un programme de formation particulier ou d'une conférence.</p> <p>3 heures de préparation sont admissibles pour chaque heure de présentation.</p> <p>! Une même formation ne peut pas être comptabilisée plusieurs fois dans la même période de référence, hormis si le contenu a été modifié à hauteur de plus de 50 %.</p>	<p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>	<p>Présentation et contenu, plan de cours, liste de présence, etc.</p>

AUTOAPPRENTISSAGE

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Lecture de revues, magazines, ouvrages, articles scientifiques, sites spécialisés, blogues, etc., en lien avec votre pratique professionnelle et le développement de vos compétences.</p> <p>Le visionnement de capsules vidéo (moins de 1 heure chaque) et l'écoute de balados sont également considérés comme de l'autoapprentissage.</p>	<p>Durée minimum : non Activité limitée : 10 heures</p>	<p>Références des ouvrages, articles, capsules vidéo ou balados.</p>

PARTICIPATION À UN PROJET DE RECHERCHE

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Rédaction (auteur ou coauteur) d'un projet de recherche : essai, mémoire de fin d'études et thèse. Le projet de recherche doit être terminé et réussi, en lien avec le domaine de la gestion.</p> <p>2 heures de formation continue sont reconnues pour chaque tranche de 1 000 mots.</p>	<p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>	<p>Essai, mémoire ou thèse, validé par l'enseignantencadrant le projet.</p>

RÉDACTION D'UN ARTICLE OU D'UN OUVRAGE

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Un article publié dans une revue ou sur un site spécialisé, ou un ouvrage abordant des sujets en lien avec la profession.</p> <p>1 heure de formation continue est attribuée pour chaque tranche de 1 000 mots.</p>	<p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>	<p>Article, ouvrage publié (ou références).</p>

PARTICIPATION À UN GROUPE DE DISCUSSION / CODÉVELOPPEMENT

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Groupe structuré, présenté par un animateur qui permet aux participants de travailler, en salle ou en ligne, sur des problématiques qu'ils rencontrent dans leur rôle de gestionnaire (codéveloppement) ou d'interagir entre eux sur des bonnes pratiques (groupe de discussion).</p>	<p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : non</p>	<p>Attestation de participation, suivi des rencontres, feuille de présence.</p>

MENTORAT

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Agir à titre de mentor ou de mentoré ou accueillir un étudiant en stage (hors formation à la tâche).</p>	<p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : 10 heures</p>	<p>Entente de mentorat (objectifs, biographies du mentor et du mentoré), suivi des rencontres.</p>

IMPLICATION BÉNÉVOLE AU SEIN D'UN C.A. OU UN COMITÉ TECHNIQUE

Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
<p>Siéger à un conseil d'administration d'un OBNL ou d'un OSBL et participer à des comités techniques.</p> <p>1 heure de formation continue admissible pour chaque 3 heures de participation.</p>	<p>Durée minimum : 1 heure Activité limitée : 10 heures</p>	<p>Procès verbal des rencontres mentionnant votre présence, feuille de présence.</p>

COURS INFORMATIQUE ET LINGUISTIQUE		
Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
Cours informatique portant sur la bureautique (la suite <i>Microsoft Office</i> , un nouveau logiciel, etc.) et cours de langues <u>en lien avec la pratique professionnelle</u> .	Durée minimum : 1 heure Activité limitée : 10 heures (pour les deux types de cours réunis)	Attestation de participation, plan de cours, facture, attestation de réussite (si cours en ligne).

PARTICIPATION AU PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE		
Descriptif	Quantité admissible	Pièces justificatives
Complétion du programme d'inspection professionnelle préventive : questionnaire en ligne et consultation des pistes d'amélioration et de formation.	Durée minimum : n/a Activité limitée : 2 heures	Une fois le programme complété et transmis, les deux heures s'ajouteront automatiquement à votre dossier.

CAS DE DISPENSE	
Descriptif	Pièces justificatives
Congé de maternité, de paternité ou parental	Certificat de naissance ou d'adoption, lettre du RQAP (régime québécois d'assurance parentale).
Maladie, accident ou période d'invalidité	Certificat médical précisant la durée totale de l'arrêt.
Aidant naturel	Certificat médical, document émanant de Revenu Québec ou toute autre pièce justificative en rapport.
Retour aux études à temps plein dans un domaine autre que celui de la gestion	Preuve d'inscription à temps plein.
Circonstance exceptionnelle ou cas de force majeure	Document explicatif reprenant les raisons de votre demande de dispense.

>> Notez qu'une dispense est d'une durée minimum de 1 mois et maximum de 1 an et qu'elle doit être validée par l'Ordre.